
Rapport annuel 2013



Table des matières

Avant-propos du président	3
Rapport annuel du Comité du Conseil de fondation	4
Compte de résultat	8
Bilan	10
Annexe aux comptes annuels	12
Rapport de l'organe de révision	13
Organes	14



Le maître russe des récits impressionnistes Anton Pavlovitch Tchekhov avait formulé la devise suivante: «Il n'y a pas de sécurité, seulement différents degrés d'insécurité». Après avoir connu une année de sécurité et de stabilité en 2013, la Fondation Sana se dirige, en 2014, vers les eaux profondes de l'incertitude. L'initiative pour une caisse unique apporte de grandes incertitudes sur le marché des assurances maladie et désécurise également les actionnaires.

La Fondation Sana a connu une bonne année 2013. Les activités des deux fonds ont continué de se développer favorablement, quantitativement et, surtout, qualitativement. Le Prix Sana a une nouvelle fois été remis à des lauréats très méritants, et les idées de développement ne manquent pas.

Les perspectives pour l'année 2014 contrastent fortement avec la «sécurité» de ces dernières années. Le 26 novembre 2014, la Fondation Sana fêtera son 10^{ème} anniversaire. La votation sur l'initiative pour une caisse unique aura lieu à peu près au même moment, à la fin de l'automne 2014. Cette initiative poursuit des objectifs purement populistes. Il ne faut guère s'attendre à ce que la création d'une énorme caisse maladie d'Etat, qui supprimerait la concurrence actuelle entre les caisses, conduise effectivement à une amélioration durable de l'efficacité et à une diminution des coûts. Les coûts administratifs, dans lesquels les initiateurs voient un potentiel d'économie, ne représentent qu'à peine plus de 5% des coûts chez Helsana. Le reste est constitué par des coûts liés aux prestations, c.-à-d. des paiements allant directement aux hôpitaux, aux médecins, etc. pour des prestations médicales. Si le peuple suisse souhaite vraiment des primes maladie plus basses, le seul levier efficace se trouve du côté des prestations. En clair: primes maladie plus basses = moins de prestations. Dans une société d'abondance, dans laquelle l'espérance de vie est la plus élevée au monde, personne ne veut s'attaquer à ce sujet brûlant. Il est beaucoup plus facile de viser le messenger de mauvaises nouvelles, à savoir ceux qui paient en définitive les factures pour le maintien de ce niveau unique au monde en matière de santé publique: les caisses-maladie.

En tant qu'actionnaire principal du groupe leader des caisses-maladie de Suisse, la Fondation Sana est particulièrement concernée par l'initiative pour une caisse unique. Pour l'instant, un flou total règne sur la manière dont l'initiative serait mise en œuvre en cas d'acceptation. Car, juridiquement, cela reviendrait à une expropriation des responsables actuels des assurances maladie. En raison de la garantie de la propriété inscrite dans la Constitution, une telle expropriation devrait être indemnisée par la Confédération, cette indemnisation devant être supportée, en fin de compte, par les contribuables et les payeurs de primes.

Malgré toutes ces incertitudes concernant l'évolution future du système de caisse-maladie en Suisse, la Fondation Sana ne se laissera pas dérouter, en 2014, de la poursuite de son activité d'utilité publique. Nous voulons continuer de développer les activités du fonds ou au moins les maintenir au niveau actuel. Nous voulons développer le Prix Sana, le faire mieux connaître et en faire une «marque» dans les milieux de la santé tout en étant conscients que l'histoire de la Fondation Sana continuera également après la votation sur la caisse unique et que nous poursuivrons dans cette voie qui est la nôtre.

Hans Naef
Président du Conseil de fondation

2013: le calme avant la tempête

L'année 2013 a été marquée par le développement des activités de la Fondation dans les domaines déjà connus des fonds ainsi que du prix de la santé Prix Sana. Nous avons pu continuer sans embûches sur la lancée de l'année 2012 et même améliorer les très bons résultats de celle-ci. 2013 a donc été une année intense, mais prévisible à la veille d'une année 2014 qui sera marquée, pour le secteur de la santé, par la votation sur la caisse unique à la fin de l'automne.

Les activités de la Fondation Sana ont pu être maintenues à un très haut niveau en 2013. Avec 124 demandes adressées aux deux fonds, celles-ci ont même dépassé celles de l'année précédente. Les contributions de soutien ont, elles aussi, augmenté, à CHF 350 000.–. La troisième remise du Prix Sana a été le point culminant de l'exercice, avec la distinction de deux femmes qui ont fourni un travail impressionnant. Parallèlement à cette stabilité de la fondation, le résultat du groupe Helsana est également réjouissant, avec un bénéfice annuel de CHF 154 millions.

Activités des organes de la fondation

Conseil de fondation:

La séance ordinaire du Conseil de fondation de la Fondation Sana a eu lieu le 5 avril 2013 au siège principal d'Helsana, à Stettbach. A côté des présentations de l'évolution des affaires de la fondation ainsi que des affaires statutaires usuelles comme l'approbation du rapport annuel et des comptes annuels, l'approbation du budget et l'élection de l'organe de révision, le Conseil de fondation a également approuvé une modification des statuts. L'objet et le but de cette modification des statuts étaient triples: premièrement, il s'agissait de mentionner formellement le Prix Sana dans les statuts; deuxièmement, le nombre minimum des membres du Conseil de fondation devait être abaissé de 40 à 15, afin de disposer d'une structure plus svelte du Conseil de fondation; et troisièmement, l'article abrogatoire a été adapté pour qu'en cas de dissolution de la fondation, sa fortune aille soit à une institution de l'assurance maladie sociale, soit à une autre institution d'utilité publique avec des objectifs similaires à ceux de la fondation. Dans une deuxième partie, le Conseil de fondation a été informé par le président du Conseil d'administration d'Helsana, Monsieur Thomas Szucs, et le président de la direction du groupe, Monsieur Daniel Schmutz, de l'évolution des affaires et de la stratégie d'Helsana. En se basant sur le rapport annuel écrit d'Helsana, qui a été remis préalablement, ainsi que sur les informations complémentaires données lors de l'assemblée, le Conseil de fondation a approuvé le rapport annuel, les comptes annuels et les comptes du groupe 2012 d'Helsana à l'intention

de l'assemblée générale. Par ailleurs, il a nommé Monsieur Jürg Dommer pour l'élection au Conseil d'administration d'Helsana, afin de succéder à Michèle Bergkvist, partie en 2012. Avec l'entrée au Conseil d'administration d'Helsana de Jürg Dommer, actuellement membre du Comité du Conseil de fondation, le lien entre la fondation et l'entreprise a été renforcé.

En plus de la séance ordinaire du Conseil de fondation et comme déjà lors de ces dernières années, le Conseil de fondation a été informé par le Conseil d'administration et la direction du groupe Helsana de l'évolution des affaires et des nouveaux produits, le 8 juillet 2013, lors d'une manifestation d'information. Enfin, comme chaque année, le Conseil de fondation a été invité in corpore, en septembre, pour l'attribution du Prix Sana.

Comité du Conseil de fondation:

Au cours de l'année et sous revue, le Comité du Conseil de fondation, l'organe exécutif effectif de la fondation, s'est réuni pour cinq séances et un atelier avec les membres des commissions. Lors des séances ordinaires du Comité du Conseil de fondation, il a préparé les affaires du Conseil de fondation et de l'assemblée générale d'Helsana et s'est également penché sur les fonds, sur le Prix Sana, ainsi que sur les aspects stratégiques. Grâce au nouveau lien entre le Comité de Conseil de fondation et le Conseil d'administration en la personne de Jürg Dommer, le Comité a bénéficié d'informations de première main sur les affaires d'Helsana.

A côté de ces activités liées aux affaires courantes, le Comité du Conseil de fondation s'est penché sur la future orientation de la fondation et de la structure nécessaire et optimale pour cela. Dans ce cadre, le Comité du Conseil de fondation est parvenu à la conclusion que la structure idéale de la fondation serait telle que chaque membre du Conseil de fondation soit intégré sous une forme ou une autre dans une commission ou dans le Comité et soit ainsi plus proche de la vie de la fondation. Le Conseil de fondation a approuvé le nouveau projet de structure lors de la révision des statuts au printemps 2013.

Dans la prolongation de cette révision des statuts, le Comité du Conseil de fondation s'est réuni avec tous les membres des différentes commissions de la fondation pour un échange d'idées. Le résultat de cette discussion intéressante a été, en premier lieu, que la structure visée devait maintenant être concrétisée, car cela permettrait à la fondation de devenir plus percutante et plus efficace. Les départs naturels du Conseil de fondation ne doivent par conséquent être remplacés qu'exceptionnellement (p.ex. pour maintenir l'équilibre régional au sein du Conseil de fondation), et les nouveaux

candidats doivent s'engager expressément à jouer un rôle actif au sein de la fondation.

A côté de ces affaires ciblées sur la fondation, le Comité du Conseil de fondation a également assumé sa responsabilité en tant qu'actionnaire principal d'Helsana et a régulièrement été informé de l'évolution de l'entreprise. De plus, des séances ont eu lieu de manière périodique entre les présidents et les secrétariats d'Helsana, de l'association Artisana et de la Fondation Sana, lors desquelles des thèmes stratégiques ont été discutés. Les échanges bilatéraux qui avaient déjà eu lieu les années précédentes entre les présidents des actionnaires et des Conseils d'administration d'Helsana ont été poursuivis de manière constructive.

Commission pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention:

La Commission pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention s'est réunie à cinq reprises en 2013 et a évalué, au total, 61 demandes. Cela correspond à une augmentation de 30% des demandes traitées.

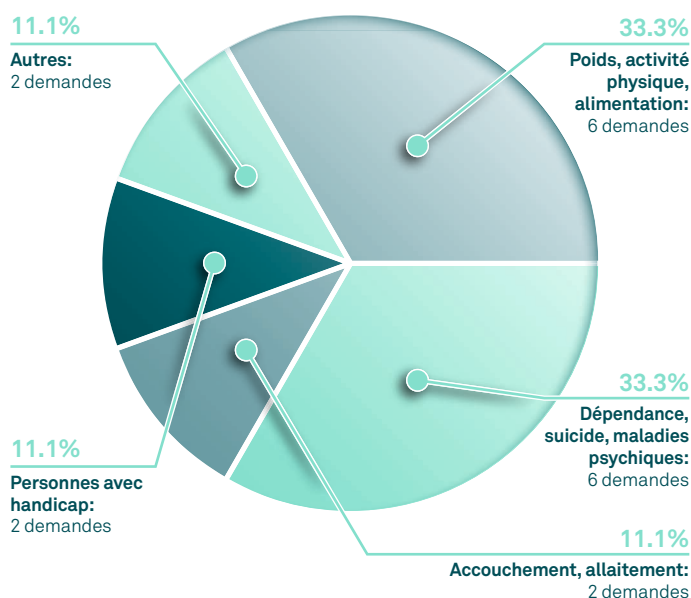
Les statistiques pour l'année 2013 du Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention se présentent comme suit:

Objets	Fonds pour la promotion de la santé
Nouvelles demandes (1.1. – 31.12.2013)	59
Demandes en suspens (31.12.2013)	8
Décisions	61
Demandes approuvées	18
Demandes rejetées	43
Total des montants approuvés	CHF 232 200.00
Total des versements effectués	CHF 170 200.00

Comme également en 2012, de nombreuses demandes approuvées ont été liées aux domaines du poids, des activités physiques et de l'éducation, notamment pour les enfants et les adolescents. Un deuxième point fort a concerné les demandes dans les domaines de la dépendance, du suicide et des maladies psychiques. Un projet intéressant d'application pour smartphones destiné à réduire le risque de morsure par des tiques, une action de la société suisse de sauvetage pour la prévention des noyades chez les enfants en bas âge ainsi qu'une partie de promotion de Swiss Handicap pour l'exercice

physique, un salon pour personnes avec handicap, ont également été soutenus.

Domaines des demandes approuvées



Le fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention a été alimenté de CHF 250 000.– durant l'année sous revue. Au total, des prestations pour un montant de CHF 232 200.– ont été approuvées et les prestations effectivement versées ont atteint CHF 170 200.–. A cela s'ajoutent les jetons de présence et les frais des membres de la Commission, ainsi que la contribution aux frais administratifs. Le capital du Fonds se montait à CHF 155 601.03 au 31.12.2013.

Le Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention peut verser des contributions de soutien dans les trois domaines mentionnés. Il peut apporter son soutien à des projets ayant un lien direct et avéré avec le domaine de la santé et destinés à améliorer la santé générale de la population. En revanche, il ne soutient pas des projets relevant clairement du domaine de compétence des pouvoirs publics, déjà pris en charge par des structures établies ou bénéficiant d'un soutien suffisant.

Commission du Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin:

Après avoir atteint un record absolu en 2012 avec 70 demandes, les demandes ont légèrement reculé durant l'année sous revue et se sont stabilisées à un niveau qui reste très élevé, avec 65 nouvelles demandes.

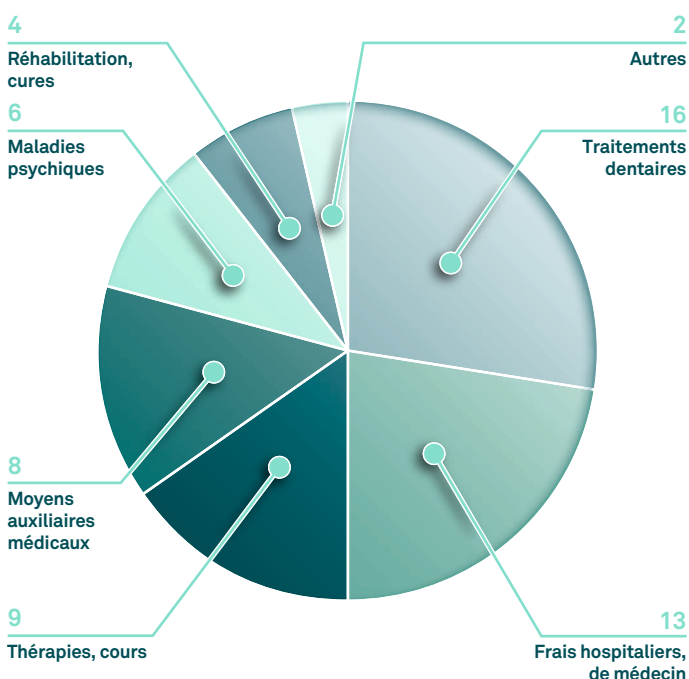
La commission du Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin s'est réunie à cinq reprises en 2013 et a traité, au total, 69 demandes.

Les statistiques des demandes au Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin se présentent comme suit, pour l'année 2013:

Objets	Fonds pour la promotion de la santé
Nouvelles demandes (1.1. – 31.12. 2013)	65
Demandes en suspens (31.12. 2013)	13
Décisions	69
Demandes approuvées	58
Demandes rejetées/retirées	11
Total des montants approuvés	CHF 175 644.85
Total des versements effectués	CHF 177 526.45

Ces chiffres montrent deux choses: premièrement, les efforts pour faire connaître ce fonds ont porté leurs fruits. Les demandes reçues sont restées à un niveau élevé, malgré le fait qu'aucune information spécifique n'ait été adressée aux groupes cible, en 2013. Et deuxièmement, malgré la forte augmentation du nombre de demandes durant ces trois dernières années, plus de 80% des demandes ont été approuvées.

Domaines des demandes approuvées



L'augmentation globale ne s'est donc pas faite au détriment de la qualité des demandes, et il reste manifestement un besoin effectif de prestations de soutien telles que proposées par ce fonds.

Durant l'année sous revue, la commission a une nouvelle fois été confrontée à des situations inhabituelles et pour lesquelles elle avait le sentiment que les prestations ordinaires de l'assurance maladie devraient couvrir l'ensemble des coûts. Ainsi, une demande concernait, p.ex. une contribution aux coûts du Spitex psychiatrique qui ne sont manifestement pas couverts par les prestations LAMal. Concrètement, il s'agissait d'une femme avec des troubles psychiques, entre autres un syndrome du messie. Afin que cette femme puisse être traitée en ambulatoire, une spécialiste du Spitex psychiatrique devait se rendre chez elle un jour sur deux pour faire de l'ordre et travailler avec elle sur le trouble à l'origine du syndrome du messie. L'alternative aurait été un traitement stationnaire beaucoup plus onéreux (à prendre en charge par la caisse-maladie). La prise en charge des coûts du Spitex psychiatrique était par conséquent dans l'intérêt de la patiente, qui pouvait ainsi continuer à vivre chez elle, mais aussi dans l'intérêt de la collectivité publique, du fait que les coûts de la santé ont pu être sensiblement réduits.

Le Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin a été alimenté de CHF 175 000.– durant l'année sous revue. En 2013, ce Fonds a approuvé des prestations pour CHF 175 644.85 et versé des prestations effectives de CHF 177 526.45. Compte tenu des régularisations pour les prestations approuvées mais pas encore versées durant l'année sous revue ainsi que pour les prestations versées mais déjà approuvées l'année précédente, les dépenses pour les prestations de soutien s'élèvent à CHF 182 031.05. A cela s'ajoutent les jetons de présence et les frais des membres de la Commission, ainsi que la contribution aux frais administratifs. Le capital du Fonds se montait à CHF 426 157.21 au 31.12.2013.

Le Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin de la Fondation Sana a été institué pour concrétiser un des buts statutaires (art. 2.2 des statuts), à savoir venir en aide aux personnes au bénéfice d'un contrat d'assurance obligatoire des soins auprès de l'Helsana et qui, en raison de soins médicaux nécessaires, sont plongés dans une situation financière difficile. Les versements du fonds concernent toujours des prestations de soin concrètes dont les coûts ne sont pas couverts par l'assurance. Sont expressément exclues les contributions au paiement des primes d'assurance-maladie, même si, dans certains cas, le montant de ces primes pourrait représenter une difficulté insurmontable pour l'assuré. De tels cas relèvent en effet du versement des aides publiques pour la réduction du montant des primes d'assurance-maladie.

Commission des placements:

Durant l'année sous revue, la Commission des placements s'est penchée sur la gestion des dépôts bancaires par les banques mandatées lors quatre séances. L'évolution des deux dépôts est observée en permanence, et des discussions personnelles sont menées avec les banques en fonction des besoins. Globalement, la Commission des placements s'est montrée satisfaite de la gestion des dépôts et a décidé en fin d'année, de demander au Comité du Conseil de fondation d'augmenter les deux dépôts à partir des liquidités. Cette augmentation des deux dépôts de CHF 2,25 millions au total, qui a pu être combinée avec une réduction des frais administratifs, prendra effet au début de l'année 2014.

Prix Sana

La commission du Prix Sana s'est réunie à cinq reprises afin de préparer la troisième remise du prix ainsi que la publication du prix 2014. La commission a une nouvelle fois procédé à un tri préliminaire des nominés, à l'intention du jury, et a ainsi réduit leur nombre à environ 20 lauréats potentiels, qui ont été présentés au jury pour décision. La composition du jury a été la même que ces dernières années. Il a été présidé par le Dr René Prêtre (chirurgien pédiatrique et Suisse de l'année 2009). Ce dernier a été soutenu par les membres du jury Annemarie Huber-Hotz (présidente de la CRS), Michelle Zimmermann (organisatrice de l'élection de Miss Handicap), Thomas Szucs (président du Conseil d'administration d'Helsana) et Hans Naef (président de la Fondation Sana). Parmi les 20 lauréats potentiels présentés au jury, ce dernier a finalement sélectionné les deux personnes distinguées par le Prix Sana 2013.

Le premier du Prix Sana 2013 a été attribué à Eufemia Stadler, de Zurich. Madame Stadler est arrivée en Suisse il y a 30 ans, en provenance du Costa Rica, et a fait preuve d'un engagement social remarquable, lié à ses racines indiennes. Ainsi, lorsque Eufemia apprit, il y a une dizaine d'années, que sa voisine souffrait d'une insuffisance rénale après la naissance de son enfant, elle lui donna sans hésiter l'un de ses reins. Lorsque son mari reçut un héritage, elle l'a convaincu de l'utiliser pour fonder le premier appartement privé avec soins à Zurich. Actuellement, elle y soigne, avec ses aides, 17 personnes de tous âges. Son concept est logique de jeunes personnes souffrant de maladies psychiques apportent leur soutien à des personnes âgées handicapées. Celui ou celle qui ne peut pas payer de loyer peut y vivre gratuitement.

Le deuxième prix est allé à Eloisa Lütolf, qui vit au Tessin. En 1997, le mari de Madame Lütolf se voyait diagnostiquer une sclérose multiple. Cette maladie a connu une évolution dégénérative, de sorte qu'il peut, aujourd'hui, bouger uniquement la main gauche et a besoin de l'aide et des soins de sa femme 24 heures sur 24. Celle-ci lui permet toutefois de travailler encore temporairement dans son magasin. De plus, en 2005, son fils a été victime d'un tragique accident. En rentrant à la maison, de nuit, il est passé sous un train. Il a perdu les deux jambes et subi un grave traumatisme crânien. Depuis lors, il est lourdement handicapé et vit dans un home. Eloisa Lütolf lui rend visite chaque jour et participe activement aux soins. Grâce à son engagement et à son aide, son fils n'a plus besoin d'une sonde gastrique pour se nourrir, contrairement au



pronostic des médecins. Les soins et l'assistance à son mari ainsi que le soutien à leur fils sollicitent Eloisa Lütolf jour et nuit.

La remise du Prix à ces deux dames a eu lieu le 5 septembre 2013 à Berne. En plus d'un montant de CHF 30 000.-, chaque lauréate a reçu une sculpture créée spécialement pour le Prix Sana par le célèbre artiste suisse Gottfried Honegger.

La remise du Prix 2013 a également coïncidé avec le lancement du Prix Sana 2014. A la mi-décembre 2013, le dépliant du Prix Sana 2014 a été envoyé avec les factures du mois de décembre du groupe Helsana à plus de 800 000 ménages. De plus, le journal de médecins «Primary Care» a été joint pour la première fois au dépliant. Un mailing électronique a également été effectué par l'intermédiaire de la Croix-Rouge suisse, de Spitex et, pour la première fois, de l'Alliance suisse des samaritains. Les premières nominations pour le Prix Sana 2014 ont déjà été reçues durant l'année sous revue.

Finances

Dans les pages suivantes, vous trouverez les comptes annuels de la Fondation sous la forme d'un tableau consolidé. Comme chaque année, le dividende d'Helsana représente le principal poste des recettes. Le résultat financier est de CHF 209 107.51.

Les dépenses sont à peu près stables, au niveau de l'année précédente. Les seules différences notables, par rapport à l'année précédente, sont constituées par les CHF 160 000.- provisionnés pour d'éventuelles prestations de conseil dans le cadre de possibles développements du côté du groupe Helsana ainsi que par les prestations de soutien du Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin. Le budget a une fois de plus été respecté. Seul un dépassement d'environ CHF 500.- a été enregistré pour le bouclage annuel/la révision. Globalement, les comptes de la fondation bouclent avec un excédent de recettes de CHF 2 083 827.81. Le bilan consolidé présente des actifs de CHF 63 838 891.80 et un capital propre de CHF 62 933 019.15. Le portefeuille de titres d'une valeur de CHF 4 920 724.31 est réparti sur deux banques, à des fins de diversification et pour assurer une meilleure stabilité. En janvier 2014, des liquidités supplémentaires de CHF 2,25 millions ont été investies dans les dépôts, ces derniers étant ainsi dotés, actuellement, de plus de CHF 7 millions.

	Fondation	
	CHF 1.1 – 31.12.2013	CHF 1.1 – 31.12.2012
Recettes		
Subventions reçu des tiers	0.00	0.00
Dividende Helsana	2 765 000.00	2 212 000.00
Revenus financiers	263 475.57	229 744.32
Charges financières	-54 368.06	-181 757.17
Bénéfice d'exploitation	209 107.51	47 987.15
Allocations aux Fonds		
Total des recettes	2 974 107.51	2 259 987.15
Dépenses		
Président	30 000.00	30 000.00
Comité du Conseil de Fondation et commissions	59 786.20	64 722.55
Conseil de Fondation	36 533.40	37 175.60
Organes	126 319.60	131 898.15
Frais de personnel	89 640.00	90 720.00
Frais/Depenses	2 571.10	1 894.40
Secrétariat	92 211.10	92 614.40
Prix Sana	140 425.60	145 562.05
Conseil/comptabilité/révision	12 018.20	11 810.20
Relations publiques	30 000.00	29 820.35
Conseils	2 134.75	160 000.00
Frais tierces et projects	184 578.55	347 192.60
Location et frais accessoires	21 937.70	21 780.00
Frais postaux/téléphone/copies	5 697.40	6 073.80
Infrastructure de bureau	9 938.00	9 238.00
Matériel de bureau et imprimés	5 567.40	3 976.40
Rapport annuel	9 504.55	11 458.80
Traductions/Expertises	1 976.10	3 092.40
Internet	4 649.30	4 580.00
Divers	2 900.00	2 900.00
Autres dépenses	62 170.45	63 099.40
Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin	175 000.00	175 000.00
Fonds pour la promotion de la santé	250 000.00	250 000.00
Soutiens	0.00	0.00
Allocations	425 000.00	425 000.00
Total des dépenses	890 279.70	1 059 804.55
Recettes non liées à la période	0.00	0.00
Dépenses non liées à la période	0.00	0.00
Excédent de recettes	2 083 827.81	1 200 182.60

Fonds assurés dans le besoin		Fonds promotion de la santé		Consolidé	
CHF 1.1 – 31.12. 2013	CHF 1.1 – 31.12. 2012	CHF 1.1 – 31.12. 2013	CHF 1.1 – 31.12. 2012	CHF 1.1 – 31.12. 2013	CHF 1.1 – 31.12. 2012
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
0.00	0.00	0.00	0.00	2 765 000.00	2 212 000.00
575.70	886.90	214.60	240.30	264 265.87	230 871.52
-285.30	-287.80	-101.55	-109.90	-54 754.91	-182 154.87
290.40	599.10	113.05	130.40	209 510.96	48 716.65
175 000.00	175 000.00	250 000.00	250 000.00	---	---
175 290.40	175 599.10	250 113.05	250 130.40	2 974 510.96	2 260 716.65
0.00	0.00	0.00	0.00	30 000.00	30 000.00
6 027.00	7 182.00	28 646.40	25 354.30	94 459.60	97 258.85
0.00	0.00	0.00	0.00	36 533.40	37 175.60
6 027.00	7 182.00	28 646.40	25 354.30	160 993.00	164 434.45
42 120.00	45 360.00	38 232.00	31 776.00	169 992.00	167 856.00
0.00	0.00	0.00	0.00	2 571.10	1 894.40
42 120.00	45 360.00	38 232.00	31 776.00	172 563.10	169 750.40
0.00	0.00	0.00	0.00	140 425.60	145 562.05
0.00	0.00	0.00	0.00	12 018.20	11 810.20
0.00	0.00	0.00	0.00	30 000.00	29 820.35
0.00	0.00	0.00	0.00	2 134.75	160 000.00
0.00	0.00	0.00	0.00	184 578.55	347 192.60
0.00	0.00	0.00	0.00	21 937.70	21 780.00
0.00	0.00	0.00	0.00	5 697.40	6 073.80
0.00	0.00	0.00	0.00	9 938.00	9 238.00
0.00	0.00	0.00	0.00	5 567.40	3 976.40
0.00	0.00	0.00	0.00	9 504.55	11 458.80
1 958.05	1 605.00	0.00	0.00	3 934.15	4 697.40
0.00	0.00	0.00	0.00	4 649.30	4 580.00
0.00	0.00	0.00	0.00	2 900.00	2 900.00
1 958.05	1 605.00	0.00	0.00	64 128.50	64 704.40
				---	---
				---	---
182 031.05	112 309.40	170 200.00	185 600.00	352 231.05	297 909.40
182 031.05	112 309.40	170 200.00	185 600.00	352 231.05	297 909.40
232 136.10	166 456.40	237 078.40	242 730.30	934 494.20	1 043 991.25
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
-56 845.70	9 142.70	13 034.65	7 400.10	2 040 016.76	1 216 725.40

1) paiements internes de la Fondation

	Fondation	
	CHF 1.1 – 31.12.2013	CHF 1.1 – 31.12.2012
Actifs		
Liquidités	2 760 146.62	1 343 631.84
Avoir sur l'Impôt anticipé	267 243.53	202 669.99
Actifs transitoires	648.95	0.00
Dépôts avec mandat de gestion	4 920 724.31	4 266 993.77
Participations	55 300 000.00	55 300 000.00
Droits sur la marque «Helvetia»	p.m.	p.m.
Total des actifs	63 248 763.41	61 113 295.60
Passifs		
Capital étranger		
Engagements	22 802.50	5 277.70
Passifs transitoires	374 700.00	340 584.80
Total des Fonds étranger	397 502.50	345 862.50
Réserve sur fluctuation des titres	500 000.00	500 000.00
Fonds propres		
Capital de la Fondation	55 300 000.00	55 300 000.00
Réserves libres	4 967 433.10	3 767 250.50
Excédent de recettes	2 083 827.81	1 200 182.60
Total des Fonds propres	62 351 260.91	60 267 433.10
Total des passifs	63 248 763.41	61 113 295.60

Fonds assurés dans le besoin		Fonds promotion de la santé		Consolidé	
CHF 1.1 – 31.12. 2013	CHF 1.1 – 31.12. 2012	CHF 1.1 – 31.12. 2013	CHF 1.1 – 31.12. 2012	CHF 1.1 – 31.12. 2013	CHF 1.1 – 31.12. 2012
434 325.86	482 692.50	155 525.94	142 482.28	3 349 998.42	1 968 806.62
201.50	310.41	75.09	84.10	267 520.12	203 064.50
0.00	0.00	0.00	0.00	648.95	0.00
0.00	0.00	0.00	0.00	4 920 724.31	4 266 993.77
0.00	0.00	0.00	0.00	55 300 000.00	55 300 000.00
---	---	---	---	p.m.	p.m.
434 527.36	483 002.91	155 601.03	142 566.38	63 838 891.80	61 738 864.89
8 370.15	0.00	0.00	0.00	31 172.65	5 277.70
0.00	0.00	0.00	0.00	374 700.00	340 584.80
8 370.15	0.00	0.00	0.00	405 872.65	345 862.50
0.00	0.00	0.00	0.00	500 000.00	500 000.00
483 002.91	473 860.21	142 566.38	135 166.28	55 925 569.29	55 909 026.49
0.00	0.00	0.00	0.00	4 967 433.10	3 767 250.50
-56 845.70	9 142.70	13 034.65	7 400.10	2 040 016.76	1 216 725.40
426 157.21	483 002.91	155 601.03	142 566.38	62 933 019.15	60 893 002.39
434 527.36	483 002.91	155 601.03	142 566.38	63 838 891.80	61 738 864.89

Principes d'évaluation

La comptabilité est tenue en francs suisses.

Les postes du bilan sont comptabilisés comme suit:

- Les liquidités à leur valeur nominale
- Les créances à leur valeur nominale après déduction de toutes corrections nécessaires
- Les actifs circulants à leur valeur nominale
- Les papiers valeurs à leur valeur boursière avec une réserve pour fluctuation sur titres inscrite au passif du bilan
- Les participations à leur prix d'achat sous déduction de toute correction éventuelle nécessaire
- Les droits sur la marque «Helvetia» pour mémoire
- Les engagements à leur valeur nominale
- Les actifs circulants à leur valeur nominale
- Les stocks en monnaies étrangères converties au cours du jour

	Quote-part de participation	CHF 2013	CHF 2012
Participations			
Helsana, Zürich, capital actions CHF 70 mios	79 %	55 300 000.00	55 300 000.00

Explications détaillées sur les postes du bilan et du compte d'exploitation

Dépôts avec mandat de gestion: les moyens transférés aux banques dans les dépôts correspondants à des fins de gestion sont intégralement présentés, y compris les éventuelles liquidités stratégiques. Si cette méthode d'évaluation avait déjà été utilisée en 2012, cela aurait réduit les liquidités de CHF 464'335.06, tout en augmentant les dépôts avec mandat de gestion (à ce moment titres) du même montant.

La réserve pour fluctuation des titres se divise comme suit:

- | | | |
|---|------------|------------|
| • Correction de valeur pour les placements connue au 31 décembre | 500 000.00 | 350 000.00 |
| • Constitution de la réserve à charge du compte d'exploitation dans le chapitre charges financières | 0.00 | 150 000.00 |

Titres - Réserve pour fluctuation sur titres	500 000.00	500 000.00
---	-------------------	-------------------

Les charges financières se composent de:

- | | | |
|---|-----------|------------|
| • Frais d'administration des dépôts BEKB et Notenstein, | | 22 911.50 |
| • Dépenses relevant des transactions de papiers-valeurs | 33 134.58 | 2 652.88 |
| • Perte sur le cours des titres en dépôt | 21 233.48 | 6 192.79 |
| • Constitution de la réserve à charge du compte d'exploitation dans le chapitre charges financières | 0.00 | 150 000.00 |

Charges financières	54 368.06	181 757.17
----------------------------	------------------	-------------------

- | | | |
|---|------------|------------|
| • Profit sur les compte liquide | 1 087.92 | 1 192.60 |
| • Rendement des titres en dépôts BCBE et Notenstein | 95 984.65 | 55 100.22 |
| • Profit sur les cours des titres en dépôt | 166 403.00 | 173 451.50 |

Revenus financiers	263 475.57	229 744.32
---------------------------	-------------------	-------------------

Analyse des risques

Une analyse des risques à été réalisée par le Conseil d'administration de la fondation. Cette analyse traite des principaux risques auxquels la fondation est exposée et la pertinence des mesures prises afin de réduire leur impact.

Fonds en gestion externe

- | | | |
|---|------------|------------|
| • Etat du capital du Fonds d'aide (annexe) | 426 157.21 | 483 002.91 |
| • Etat du capital du Fonds pour la promotion de la santé (annexe) | 155 601.03 | 142 566.38 |

ENGEL COPERA

Engel Copera AG

Waldeggstrasse 37
3097 Bern-Liebefeld
Römerstrasse 20
4500 Solothurn
Bahnhofstrasse 13
4900 Langenthal
Tel. 031 950 25 00
Fax 031 950 25 01
www.engelcopera.ch

Mitglied der TREUHANDKAMMER

Engel Copera Oberland AG

Bahnhofstrasse 6
3600 Thun
Bälliz 4
3714 Frutigen
Hauptstrasse 139c
3855 Brienz
Tel. 033 222 50 20
Fax 033 222 50 23
www.engelcopera.ch

Mitglied TREUHAND | SUISSE

Rapport de l'organe de révision

au Conseil de fondation de
Fondation Sana, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profit et pertes et annexe ainsi que fonds d'aide, fonds promotion de la santé et consolidé), pp 8 à 12, de Fondation Sana, Berne, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

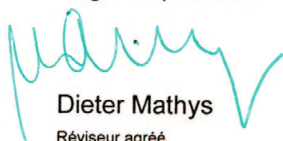
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi, à l'acte de fondation et aux règlements.

Berne-Liebefeld, le 3 février 2014

Engel Copera AG



Dieter Mathys

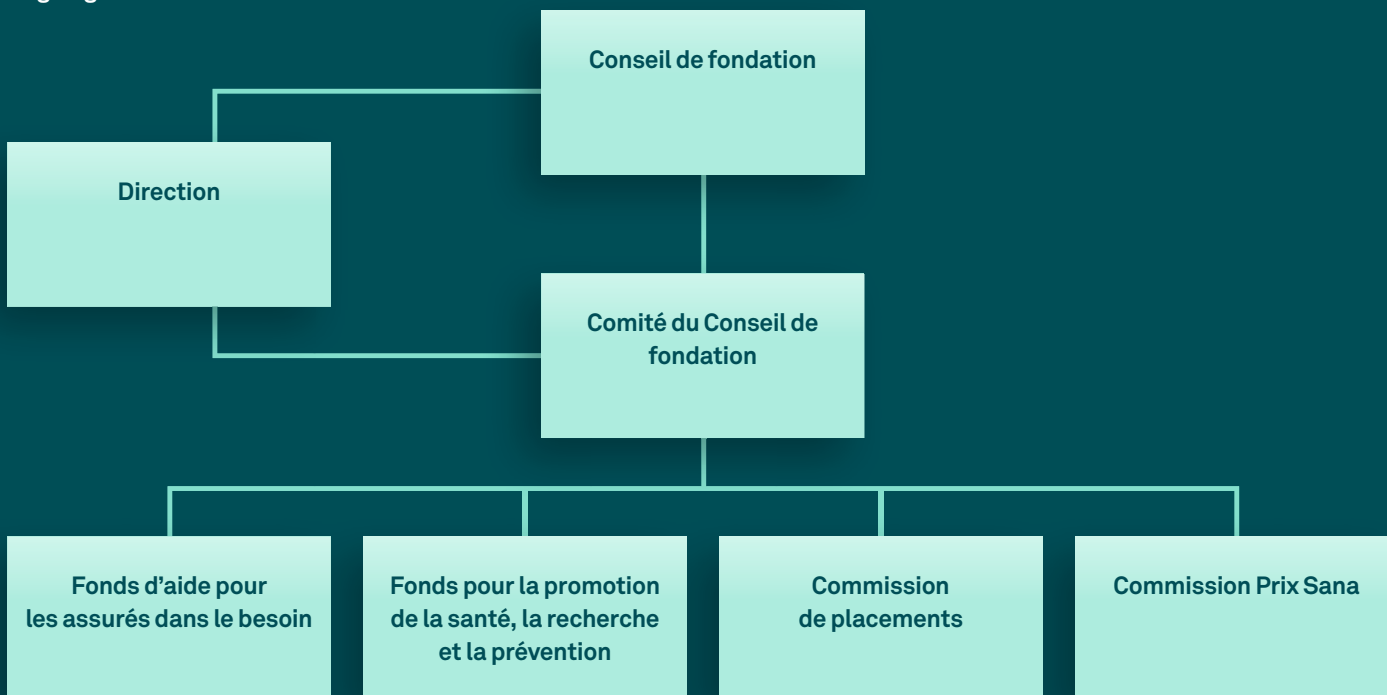
Réviseur agréé
Expert-comptable diplômé
Expert fiscal diplômé
Réviseur responsable



Stefan Bernhard

Réviseur agréé
Expert fiscal diplômé

Organigramme



L'organisation de la Fondation Sana prévoit comme organe suprême et pouvoir législatif de la fondation l'assemblée des membres du Conseil de fondation. Fin 2013, le Conseil de fondation comptait 30 membres. L'organe exécutif, soumis à ce Conseil de fondation, est le Comité du Conseil de fondation. Il est composé de cinq à sept membres du Conseil de fondation. Il est chargé de gérer les affaires courantes et l'activité opérationnelle générale pendant l'exercice. Outre le Comité du Conseil de fondation, il existe trois commissions permanentes: les commissions des deux fonds (Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin et Fonds pour la promotion de la santé, de la recherche et de la prévention) sont chargées de la gestion des fonds d'utilité publique de la Fondation. Elles prennent des décisions pour des montants allant jusqu'à un plafond défini. La Commission des placements est chargée de surveiller et d'évaluer les activités de la banque en ce qui concerne le placement des titres de la Fondation.

Conseil de fondation

Michael Arnet	3012 Berne
Dora Bachmann	5103 Möriken
Diego Benz	6300 Zoug
Robert Berger	6467 Schattdorf
Erwin Bruhin	8863 Buttikon
Marianne Desboeufs	2037 Montmollin
Jürg Dommer	9471 Buchs
Guy Emmenegger	3006 Berne
Michela Ferrari-Testa	6950 Tesserete
Peter Frey	8833 Samstagern
Heinz Herzog	9320 Arbon
Hermann Langensand	6005 Lucerne
Roland Löffel	3225 Müntschemier
Liliane Loye-Métraiiler	3968 Veyras
Peter Matthes	1226 Thônex
Paola Müller-Storni	6534 San Vittore
Hans Naef	8125 Zollikerberg
Gérard Pafumi	1008 Prilly
Christian Rey	1615 Bossonnens
Alfons Rutz	9414 Schachen
Marie Catherine Saladin-Echle	8580 Amriswil
Marco Schmidiger	6003 Lucerne
Hans Schwyn	9573 Littenheid
Margrit Stadler-Egli	9602 Bazenheim
Franz Stalder	5312 Döttingen
Robert Steffen	5610 Wohlen
Margrit Tanner	8913 Ottenbach
Jean-Pierre Thiébaud	6010 Kriens
Erna Widmer-Häberling	8912 Obfelden
Herbert Wirth	8400 Winterthur

Comité du Conseil de fondation

Hans Naef	Président
Paola Müller-Storni	Vice-présidente
Jürg Dommer	Membre
Christian Rey	Membre
Margrit Stadler-Egli	Membre
Franz Stalder	Membre

Commission du Fonds d'aide pour les assurés dans le besoin

Robert Steffen	Président
Paola Müller-Storni	Membre
Erna Widmer-Häberling	Membre

Commission du Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention

Marie Catherine Saladin-Echle	Présidente
Diego Benz	Membre
Robert Berger	Membre
Peter Frey	Membre
Christian Rey	Membre

Commission de placements

Franz Stalder	Président
Gérard Pafumi	Membre
Christian Rey	Membre

Commission Prix Sana

Margrit Stadler-Egli	Présidente
Marco Schmidiger	Membre
Franz Stalder	Membre

Organe de révision

Engel Copera AG	Waldeggstrasse 37 3097 Berne-Liebefeld
-----------------	---

FONDATION SANA

Thunstrasse 82, Case postale 1009
3000 Berne 6

T +41 (0)31 368 15 83

F +41 (0)31 351 00 65

www.fondation-sana.ch
info@fondation-sana.ch